

## Sautez dans le train de la révolution digitale

Digitaliser un processus manuel et chronophage? C'est possible! A l'aide de bons outils et de bons conseils, vous faites déjà un pas de plus vers une entreprise "future proof".

### Pourquoi attendre?

Non seulement les clients mais aussi les employés – et pas seulement les millennials – ont aujourd'hui l'habitude d'être servis rapidement. Vous avez besoin de quelque chose? Alors vous ouvrez une application et, quelques secondes plus tard, votre commande est payée et en route. Plus c'est rapide, mieux c'est. Cette expression s'applique non seulement au client, mais aussi à l'entrepreneur. On n'y pense pas assez mais, inconsciemment, nous attendons la même chose des outils que nous utilisons tous les jours dans notre environnement de travail.

En tant qu'entrepreneur, vous visez la rapidité et l'efficacité. Vous voulez vérifier, de plus en plus rapidement, si votre feeling est confirmé par des données sur les performances de votre entreprise. Votre département administratif en rêve aussi. Une autre réalité de nos jours est, malheureusement, le fait que de plus en plus d'employés sont proches du burn-out.

N'est-il pas possible d'offrir à nos collaborateurs la même expérience utilisateur que lors de leurs achats en ligne?

### La réponse est oui!

La digitalisation peut optimiser les processus déjà existants. C'est pourquoi il est recommandé de schématiser vos processus actuels, afin de les remettre en question et de les améliorer. En 2020, vous disposez d'un large choix d'outils technologiques. Nos collègues de Digital Finance vous aident à faire le bon choix. Ils ont une riche expérience dans divers secteurs et des outils spécifiques aux fonctions. Ensemble, nous zoomons sur les données, les processus, les systèmes, ... Par exemple, il est possible de détecter rapidement si vous pouvez exercer un meilleur contrôle sur les prix d'achat grâce à une numérisation du flux d'achat, vérifier les factures plus rapidement et les approuver. Cela peut ouvrir des portes vers une meilleure gestion de la trésorerie et, éventuellement, un bénéfice plus élevé.

Non seulement vous obtenez plus de valeur ajoutée de votre département administratif mais aussi vous réussissez à obtenir des informations plus rapides et plus fiables. De plus, vous créez un environnement de travail plus agréable à partir duquel chacun obtient une satisfaction accrue.

### Pas un objectif en soi

La digitalisation n'est pas un objectif en soi, mais un moyen d'évoluer. La question n'est plus de savoir si vous allez vous digitaliser mais plutôt comment vous allez le faire. Trois questions importantes sont au centre du processus: Quel est l'impact sur votre infrastructure actuelle? Quel est le temps gagné? Avez-vous le temps de mener à bien cette transformation?

La réponse n'est pas toujours sans ambiguïté. L'expérience nous enseigne qu'il existe de nombreuses solutions abordables qui peuvent être appliquées en plus des systèmes existants. Cependant, le temps et l'expérience nécessaires pour effectuer une telle transition sont généralement limités ou inexistantes. Un bon mélange entre coordination interne et expérience externe est souvent indispensable pour réduire au maximum le temps de mise en œuvre et réussir votre transformation digitale.

# Sécurisation de paiement par le biais de crédits documentaires



Dans les transactions commerciales, chaque entrepreneur souhaite la sécurisation du paiement des biens ou des services livrés. Mais que se passe-t-il si cela est mis à l'épreuve, par exemple parce que vous ne connaissez pas assez bien le client ou qu'il est très éloigné de chez vous? Le crédit documentaire peut apporter une réponse à cette question, en plaçant une ou plusieurs banques entre vous et votre contrepartie.

## Fonctionner comme un pont

Le crédit documentaire, dans lequel la banque de l'acheteur joue le rôle d'intermédiaire, peut éliminer l'incertitude quant à la contrepartie ou les divergences de vues sur les conditions de paiement entre l'importateur et l'exportateur. Cette banque paie le vendeur directement à la première demande, à condition qu'il présente les documents nécessaires (donc un crédit "documentaire") qui prouvent que les biens ou services ont été expédiés ou livrés conformément aux dispositions du contrat commercial sous-jacent.

Les documents à proposer sont convenus lors de la négociation du contrat de vente. Dans la pratique, il s'agit souvent d'une combinaison de documents commerciaux (factures, documents douaniers, etc.), de documents de transport (connaissances, etc.) et de documents d'assurance.

La présentation conforme de ces documents ne concerne pas seulement la forme et le contenu, mais aussi leur remise avant l'échéance convenue et à la bonne partie. En pratique, la banque du vendeur intervient souvent aussi dans ces transactions, entre autres pour conseiller l'exportateur sur les règles applicables aux crédits documentaires. En outre, elle peut également couvrir le risque politique, le risque du pays concerné et le risque de contrepartie de la banque de l'acheteur en "confirmant" le crédit documentaire.

## Avantages pour les deux parties

Ces documents comprennent des accords sur le lieu et la date de livraison, la qualité des biens et des services fournis, etc. L'acheteur ne doit payer qu'après la livraison et sur présentation par le vendeur de documents conformes. Cela permet donc d'éviter la demande de versement d'avances, par exemple lors du démarrage de nouvelles relations commerciales.

Le vendeur n'est donc plus dépendant de l'acheteur pour le paiement, mais peut contacter directement la banque de l'acheteur avec les documents nécessaires.

En outre, le risque de non-paiement peut être davantage limité en demandant à la propre banque du vendeur de confirmer le crédit documentaire, ce qui signifie que la banque se chargera aussitôt du paiement dès que le vendeur aura présenté les documents conformément aux exigences à sa banque.

Le crédit documentaire peut également offrir la possibilité de résoudre différentes options concernant les conditions de paiement. Après tout, le vendeur peut accorder un report de paiement à l'acheteur, mais en même temps demander à la banque confirmatrice de fixer le crédit (= escompte). La répartition du coût de la confirmation et de la somme forfaitaire peut faire partie des négociations entre l'importateur et l'exportateur.

## Pratique

L'acheteur ouvre le crédit documentaire auprès de sa banque via une facilité de crédit dédiée. Cela est souvent lié à un report de paiement sous forme de crédit de caisse ou d'avances fixes. Cela signifie que l'acheteur n'a pas à apurer immédiatement sa dette envers la banque (qui a remplacé la dette envers son fournisseur).

Le vendeur n'a pas besoin de disposer de facilités de crédit, sauf lorsqu'il a besoin des fonds immédiatement, malgré un report de paiement accordé au client. Dans ce cas, il peut escompter le crédit documentaire auprès de sa banque. Il est nécessaire de connaître les crédits documentaires et les règles qui leur sont associées, ainsi que de savoir comment fournir des documents conformes au crédit. En pratique, le vendeur sera conseillé par sa banque.

## Plus grande valeur ajoutée ...

C'est en passant par le processus des crédits documentaires que l'on obtient la plus grande valeur ajoutée lorsqu'il s'agit:

- d'une relation d'affaires nouvelle dans laquelle les contreparties ne se connaissent pas encore suffisamment ou ne se font pas confiance, et
- lorsque le contexte international présente un certain nombre de risques, et
- lorsque vous souhaitez soit un engagement de paiement, soit un contrôle sur les marchandises.

**Dennis Ideler**, [dideler@deloitte.com](mailto:dideler@deloitte.com)

# Rémunérations alternatives 2020

Chaque année, nous publions un classement des formes de rémunération les plus intéressantes. Les pourcentages symbolisent le rapport entre l'avantage net pour le travailleur et le coût "net" pour l'employeur (soit après déduction de l'impôt des sociétés).

Comme point de référence, nous indiquons qu'un travailleur reçoit (seulement) 43,12 EUR nets en cas d'augmentation de salaire brut correspondant à un coût employeur "net" de 100 EUR (ratio = 43,12 %).

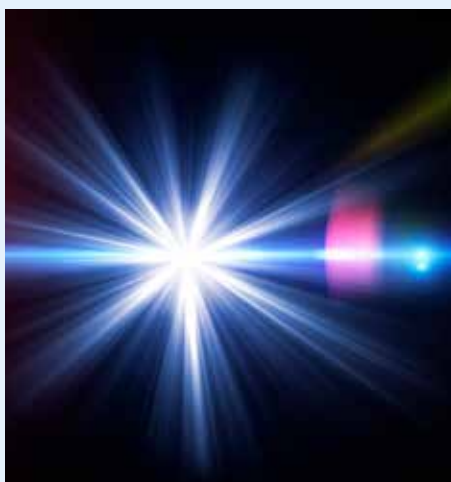
Vous envisagez une forme alternative de rémunération? N'hésitez pas à nous contacter. Certaines formes alternatives de rémunération sont en effet soumises à des conditions particulières ou sont collectives.

**Ali Amérian**, [aamerian@deloitte.com](mailto:aamerian@deloitte.com)



## Top 24 des rémunérations alternatives 2020

	%
1. Cadeaux Nouvel an	161,33 %
2. Laptop + périphériques (imprimante, scanner, enceinte, software)	139,20 %
3. Tablette	137,98 %
4. Abonnement mobile data ou connexion internet à domicile	135,66 %
5. Prime à l'innovation	133,33 %
6. Frais propres à l'employeur	133,33 %
7. Cadeaux à l'occasion du mariage du travailleur	133,33 %
8. Vélo d'entreprise	133,33 %
9. Smartphone avec abonnement téléphonique et connexion internet	128,67 %
10. Speedpedelec avec option d'achat 15%	116,03 %
11. Cadeaux anniversaire (2 tickets de cinéma)	107,68 %
12. Chèques-repas	104,86 %
13. Assurance hospitalisation	100,00 %
14. Cadeaux à l'occasion du jubilé entreprise	100,00 %
15. Voitures électriques	96,57 %
16. Assurance groupe	96,45 %
17. Ecochèques	94,34 %
18. Voiture de société	88,94 %
19. Plan bonus (CCT 90)	87,15 %
20. Prime bénéficiaire	80,84 %
21. Intervention supplémentaire trajet domicile-lieu de travail	70,66 %
22. Allocations familiales extra-légales	62,00 %
23. Plan Warrant	58,46 %
24. Remboursement épargne-pension individuelle	56,95 %



## Contrôles sociaux flash 2020

Certains contrôles sociaux flash annoncés sont à nouveau prévus pour 2020. Il s'agit notamment des secteurs suivants:

- électrotechnique et construction (mars),
- taxi et transports (mai),
- agriculture et horticulture (juillet),
- carwash (septembre),
- viande (novembre).

Le secteur de l'horeca est également visé mais la date doit encore être déterminée.

En outre, le plan d'action 2020 contre la fraude sociale a été adopté avec des mesures visant, entre autres, à accroître l'efficacité des contrôles par la numérisation et la coopération multidisciplinaire. L'objectif est d'augmenter les chances de se faire surprendre. L'accent est mis principalement sur la fraude sociale transfrontalière ("dumping social") et le travail non déclaré dans les secteurs sensibles à la fraude.

**Tulay Kasap**, [tkasap@deloitte.com](mailto:tkasap@deloitte.com)

## Private governance

# La société simple reste un instrument idéal pour la planification patrimoniale

Avec l'introduction de la société à responsabilité limitée (SRL) sans capital, le nouveau Code des sociétés et des associations a créé un concurrent à la société simple. L'émission d'actions avec droit de vote multiple et l'octroi de dividendes préférentiels dans une SRL offrent des possibilités importantes dans le cadre de la planification patrimoniale.

Malgré l'introduction de cette nouvelle SRL, la société simple offre de nombreux autres avantages.

Elle demeure un **instrument accessible** permettant de garder le contrôle du capital mis en société et/ou de transmettre ce capital de manière maîtrisée. L'intervention d'un notaire n'est pas requise et il n'y a pas d'obligation de publication au Moniteur belge. En outre, des clauses peuvent être introduites à propos notamment de la répartition des bénéfices, de la gestion (succession) de la société, des sorties, des transferts, ... ce qui rend la société simple particulièrement flexible.

La société simple est également **fiscalement transparente** et n'est pas soumise à l'impôt des sociétés ou des personnes morales. Les associés des sociétés simples sont directement imposés sur leur quote-part des revenus imposables.

Il est également possible de **conserver les bénéfices** dans la société et de ne les distribuer que lorsque les enfants ont atteint un certain âge et, en principe, la gérance peut **aliéner** les actifs gérés sans le consentement des associés.

Suite aux modifications législatives récentes, la société simple doit être enregistré à la BCE, inscrite au registre UBO et est soumise à des obligations comptables plus strictes. Malgré ces mesures, la société simple reste un instrument discret, car les actifs, revenus et les distributions de la société simple sont toujours cachés des tiers.



La tenue d'une comptabilité en partie simple ou en partie double sera nécessaire afin de respecter les obligations légales. Le transfert des actifs peut être complexe. Les biens donnés pouvant être remplacés par d'autres biens. Sur le plan fiscal et entre les membres de la famille, il est souvent nécessaire de prouver au moment du décès que les biens proviennent d'une donation antérieure. Dans la société simple, la subrogation peut être facilement démontrée en respectant les obligations légales, c'est-à-dire, par l'établissement du bilan et la tenue de l'assemblée générale dont rapport est repris dans le procès-verbal.

La charge de la preuve de l'origine des actifs devenant de plus en plus importante, la transparence et le respect des obligations légales sont dès lors indispensables. La société simple permet une meilleure **traçabilité** des actifs et l'établissement du bilan et le procès-verbal de l'assemblée générale de la société simple leur donnent **valeur probante** ce qui permet de répondre aux exigences strictes de la Loi anti-blanchiment.

La société simple constitue une opportunité, non un fardeau.  
**Ine Devoet**, [idevoet@deloitte.com](mailto:idevoet@deloitte.com)

### RGPD (GDPR)

Si dorénavant vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'information, envoyez un mail à Liesbeth Van Gucht, [Lvangucht@deloitte.com](mailto:Lvangucht@deloitte.com) ou un message par courrier à Deloitte Accountancy, Rédaction Actualités, Raymonde de Larocheaan 19A, 9051 Gent

### Editeur responsable

Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

[www.deloitteprivate.be](http://www.deloitteprivate.be)



[facebook.com/  
deloitteaccountancy](https://facebook.com/deloitteaccountancy)



[@DeloitteAcc](https://twitter.com/DeloitteAcc)



[linkedin.com/company/  
deloitte-accountancy](https://linkedin.com/company/deloitte-accountancy)

© 2020 Deloitte Accountancy  
Designed and produced by the  
Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Bruxelles -  
Charleroi - Courtrai - Gand -  
Hasselt - Liège - Louvain -  
Roulers - Tournai - Zaventem